

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.03.2021

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le deux mars deux mil vingt et un à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2021

Étaient présents : Mmes BARRÉ, CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU  
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉPINOIS, PÉRINET

Absences : M. LÉGER ayant donné pouvoir à M. DUMAS, M. ROCHEREAU ayant  
donné pouvoir à Mme CUSSAGUET

Secrétaire de séance : Mme DUQUERROIR

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer. Les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 consistant en un couvre-feu à 18h depuis le 16 janvier 2021 par décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021, M. le Maire rappelle que, comme cela était précisé sur les convocations et l'avis public extérieur, la présente séance se tient avec un public réduit aux 3 premières personnes sans symptôme (toux, fièvre) s'étant présentés à l'ouverture de la séance munis d'une attestation dérogatoire à titre professionnel (journalistes...), le port du masque est obligatoire, la distance entre conseillers est d'au moins 1,5 mètre et des stylos individuels désinfectés sont fournis avec gel hydro-alcoolique disponible à volonté sur la table.

En préambule à la séance, M. le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de M. Claude ROUGIER (76 ans), Maire de 1995 à 2008 qui est décédé le 27 février et à la famille duquel l'ensemble du Conseil Municipal présente ses sincères condoléances.

### 1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

### 2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 :

- 1) Aucune

### 3° - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section A numéro 783, (ancien stade) à la société VALOCÏME SAS

M. le Maire présente au Conseil la démarche de la société VALOCÏME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier : cette société, qui optimise les recettes inhérentes aux loyers payés par les opérateurs de télécommunication pour les antennes relais, est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 60 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise et jointe à la convocation de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- ✚ ACCEPTE le principe de changement de locataire
- ✚ DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **31 juillet 2031**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, les emplacements de 60 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée section A N° **783**
- ✚ ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **200 € (200 € versés à la signature + 11 x 200 €/an)**
- ✚ ACCEPTE le montant de versement de **6 000 € (6 000€ versés à la signature repris à hauteur de 500 € sur 12 ans sur loyer brut annuel de 8 000 €)**
- ✚ ACCEPTE un loyer brut annuel de **8 000 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50%
- ✚ AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire

#### **4° - Autorisation complémentaire au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2021**

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2021-01-26/3 du 26 janvier 2021, le conseil municipal a décidé de faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales à hauteur de **11.000 €** (inférieur à 25% des crédits ouverts au budget primitif 2020 qui s'élèvent pour mémoire à 350.500 € x 25% = 87.625 €).

Il propose, afin de régler la facture d'investissement des travaux réalisés sur un immeuble menaçant ruine et des travaux de rénovation de bâtiments communaux, de rajouter les crédits suivants, tout en restant dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2020 :

Opération		Chapitre	Article	Crédits ouverts
N° 309	Rénovation bâtiments communaux	21	2132	1.000 €
N°1	Travaux effectués d'office pour compte de tiers - 17 lieu-dit la Quérillère (immeuble menaçant ruine)	45	45411	1.700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et d'ouvrir les crédits complémentaires correspondants pour un montant de **2.700 €** qui seront intégrés dans le futur Budget primitif 2021.

#### **5° - Suppression des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine de la compétence sur l'organisation de la mobilité**

Suite à la délibération Del2021\_005 adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 relative à la suppression des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine de la compétence concernant l'organisation de la mobilité à savoir, le transport à la demande sur des secteurs géographiques du territoire définis dans le plan mobilité de la Communauté de communes.

En effet, à compter du 1er juillet 2021, la Région Nouvelle Aquitaine devient l'autorité organisatrice de la mobilité. M. le Maire demande son avis sur cette modification.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ACCEPTE** cette modification des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine.

#### **6° - Débat d'Orientation Budgétaire**

M. le Maire propose cette année d'avoir un débat d'orientation budgétaire, sous forme libre et environ 1 mois avant le vote du budget primitif 2021, afin d'informer d'ores et déjà le Conseil du bilan de l'année 2020 écoulée mais aussi des projets en cours prévus d'être poursuivis cette année, des perspectives 2021 et recueillir les éventuelles idées d'orientations/arbitrages ou propositions ou projets qui pourraient être lancés cette année. L'objectif étant la préparation du budget primitif, les projets ou idées exposées n'ont pas besoin d'avoir été préalablement devisées, un simple macro-chiffrage estimatif suffit.

Le débat a lieu, l'ensemble des conseiller(e)s apportent leurs propositions pour préparer le budget.

#### **7° - Questions et informations diverses**

- a) Monsieur le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
  - VSE : Prévu en avril
  - BCA: Pas de date fixée
  - CFFA : Pas de date fixée
  - CBAO : Pas de date fixée
  - CAS : Pas de date fixée
  - CCID : Pas de date fixée (avril 2021)
  - CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : début juin 2021)
- b) Points majeurs des réunions communales :
- c) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
- d) Calendrier des évènements publics à venir :
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 16/03 matin
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 15/05 matin
  - Élections Régionales et Départementales : dimanches 13 et 20 juin
- e) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
  - Aucun